

# DOCUMENT DE REFERENCE

MAI 2015

Ajouter les logos des parties prenantes  
(collectivités / CRESS / pôles) pour la version  
finale

## SOMMAIRE

- 1. Le Cadre Général**  
Enjeux et définition commune
- 2. Les principes et modalités de fonctionnement**  
Les 2 principes de mise en œuvre  
Les 3 missions des pôles ESS  
Les 4 fonctions des pôles ESS
- 3. Les Moyens**  
Moyens humains & financiers
- 4. Les Annexes :**
  - 6.1 Démarche de préfiguration
  - 6.2 Démarche d'évaluation
  - 6.3 Liste des documents utiles

## HISTORIQUE DU RESEAU DES POLES :

L'idée des pôles de développement de l'ESS est née d'une volonté commune des acteurs de l'ESS et de collectivités territoriales de Bretagne de développer une économie où l'humain est au cœur des échanges.

### Rappel en quelques dates ...

Entre 1995 et 2002, naissent les premières initiatives de réseaux d'acteurs locaux de l'ESS sur les pays de Redon, Morlaix, Dinan et Rennes.

De 2000 à 2005, c'est l'émergence d'une réflexion « ESS et Développement territorial » avec le CELAVAR, la CRES et les acteurs locaux.

La période suivante, jusque 2008, correspond à la phase de formalisation par la **co-construction de politiques publiques de l'ESS avec le Conseil Général 35** qui expérimente le soutien aux coordinations locales, puis **le CG 29 et Brest Métropole Océane dans le Finistère**. De son côté, le **Conseil Régional** saisit le CESR (Conseil Economique et Social Régional) pour conduire une étude sur l'ESS ; celle-ci **préconise la création de « pôles ressources » dans les pays**.

C'est à cette période que le *premier document de référence* proposant un cadre commun est élaboré de façon concertée par les différents protagonistes.

Depuis 2008, 15 pôles de développement de l'ESS\* se sont créés sur les territoires. Ce travail de mobilisation des acteurs est accompagné depuis 2009 par la CRESS et sa mission d'animation du réseau des pôles ESS.

Le projet des Pôles de développement de l'ESS est le fruit d'une démarche participative entre tous ces acteurs.

*Cf. référence pour l'historique détaillé en annexe.*

## INTRODUCTION

### Un document de référence,

### Pour quoi faire ?

Le présent document a pour objectif de formaliser une vision partagée sur les pôles de développement de l'ESS entre les acteurs parties prenantes de cette démarche :

- **Les acteurs locaux adhérents des pôles** de développement de l'ESS ;
- **La CRESS Bretagne**
- **Les réseaux régionaux ESS**
- **Des pouvoirs publics partenaires, au titre de leurs différentes politiques** (ESS, Développement local, Développement économique, Emploi, Formation etc.):
  - **L'Etat** ;
  - **la Région Bretagne** ;
  - les **Conseils Départementaux d'Ille-et-Vilaine** et des **Côtes-d'Armor** ;
  - **Les EPCI et communes\*** : Brest Métropole, Rennes Métropole, Morlaix communauté, Lannion Trégor Communauté, Quimper Communauté, COCOPAQ, CC du pays de Redon, CC Vallons de Haute Bretagne Communauté, CC Moyenne Vilaine et Semnon, CC Val d'Ille, Saint-Brieuc agglomération, Ville de Lamballe, Ville de Morlaix, CC du Haut Trégor, CC de la presqu'île de Lézardrieux, Saint-Malo Agglomération ...

**Cette vision partagée formalisée par ce document de référence commun pose le cadre de travail des pôles de développement de l'ESS.**

*\* Les EPCI citées dans ce document sont celles qui participent au financement socle des pôles de développement de l'ESS – subventions de fonctionnement.*

## SOMMAIRE

### 5. Le Cadre Général

Enjeux et définition commune

### 6. Les principes et modalités de fonctionnement

Les 2 principes de mise en œuvre  
Les 3 missions des pôles ESS  
Les 4 fonctions des pôles ESS

### 7. Les Moyens

Moyens humains & financiers

### 8. Les Annexes :

6.1 Démarche de préfiguration  
6.2 Démarche d'évaluation  
6.3 Liste des documents utiles

## 1. Le cadre général :

### a. Une ambition partagée

Rassembler des entreprises, des femmes et des hommes du territoire qui s'unissent autour de valeurs fondamentales de solidarité, d'égalité et de démocratie

Etre les développeurs d'un modèle social et économique du territoire où l'humain est au cœur des actions produites.

Etre un espace ouvert de coopération, structurant et guidant pour soutenir l'innovation, la création, le développement, les transitions et l'expérimentation.

### b. Une structuration territoriale de l'ESS

Le **développement de l'ESS** passe par sa **structuration en réseaux** afin de mutualiser des démarches, construire des stratégies communes, rendre visible ses actions, porter les valeurs et les pratiques de l'économie sociale et solidaire auprès des acteurs socio-économiques et des pouvoirs publics...

- Au niveau sectoriel (« familles » et secteurs d'activités), c'est le rôle des fédérations, unions ou « têtes de réseaux » : mutualisation de la réflexion, des expériences, production de la connaissance dans leurs domaines d'actions, relais vers les interlocuteurs des niveaux nationaux et européens...
- Au niveau territorial, l'enjeu est de renforcer la coopération entre acteurs locaux de l'ESS de secteurs différents. Cette démarche de structuration, préconisée par le CESER<sup>1</sup>, souhaitée par les acteurs de l'ESS et soutenue par des pouvoirs publics, doit être construite conjointement par les partenaires locaux.

Les pôles ESS agissent donc en complémentarité des réseaux sectoriels existants.

### b. Une définition commune

*Un pôle de développement de l'ESS est*

**Un regroupement des acteurs qui se reconnaissent dans les valeurs de l'ESS.** Cela signifie **qu'un pôle existe par la volonté d'une diversité d'acteurs qui s'organisent localement pour porter un projet.** Il s'inscrit dans des démarches de partenariat avec les pouvoirs publics, les réseaux et fédérations départementaux et régionaux de l'ESS, les autres acteurs socio-économiques et l'ensemble des citoyens du territoire.

Le pôle couvre **un territoire correspondant à un bassin socio-économique cohérent** permettant à la fois une taille critique suffisante et une proximité. Pour ces raisons, l'échelle du pays est privilégiée, ce qui n'exclue pas des réflexions à d'autres échelles territoriales. En effet, des rapprochements ou mutualisations entre pôles sont aujourd'hui à l'étude. Ces dynamiques de changement ne remettent pas en cause le territoire d'actions du pôle qui correspond à la zone d'actions ou zone de mise en œuvre des projets par le groupe d'acteurs qui le pilote.

---

<sup>1</sup> CF. Rapport du CESER sur l'économie sociale de décembre 2006 préconisant la « création de pôles de ressources de l'économie sociale dans chacun des 21 Pays de Bretagne ».

# Les pôles de l'ESS en Bretagne

Une fusion entre 2 pôles devrait permettre de continuer à mener des projets sur chacun des 2 territoires (notamment ce qui relève de l'animation territoriale), tout en développant des projets communs qui trouvent leur pertinence à une échelle territoriale plus grande.

**Avec des modes de gouvernance et de gestion** assurés par les acteurs locaux de manière **collective**. A ce titre le pôle est piloté par un collectif composé de plusieurs structures.

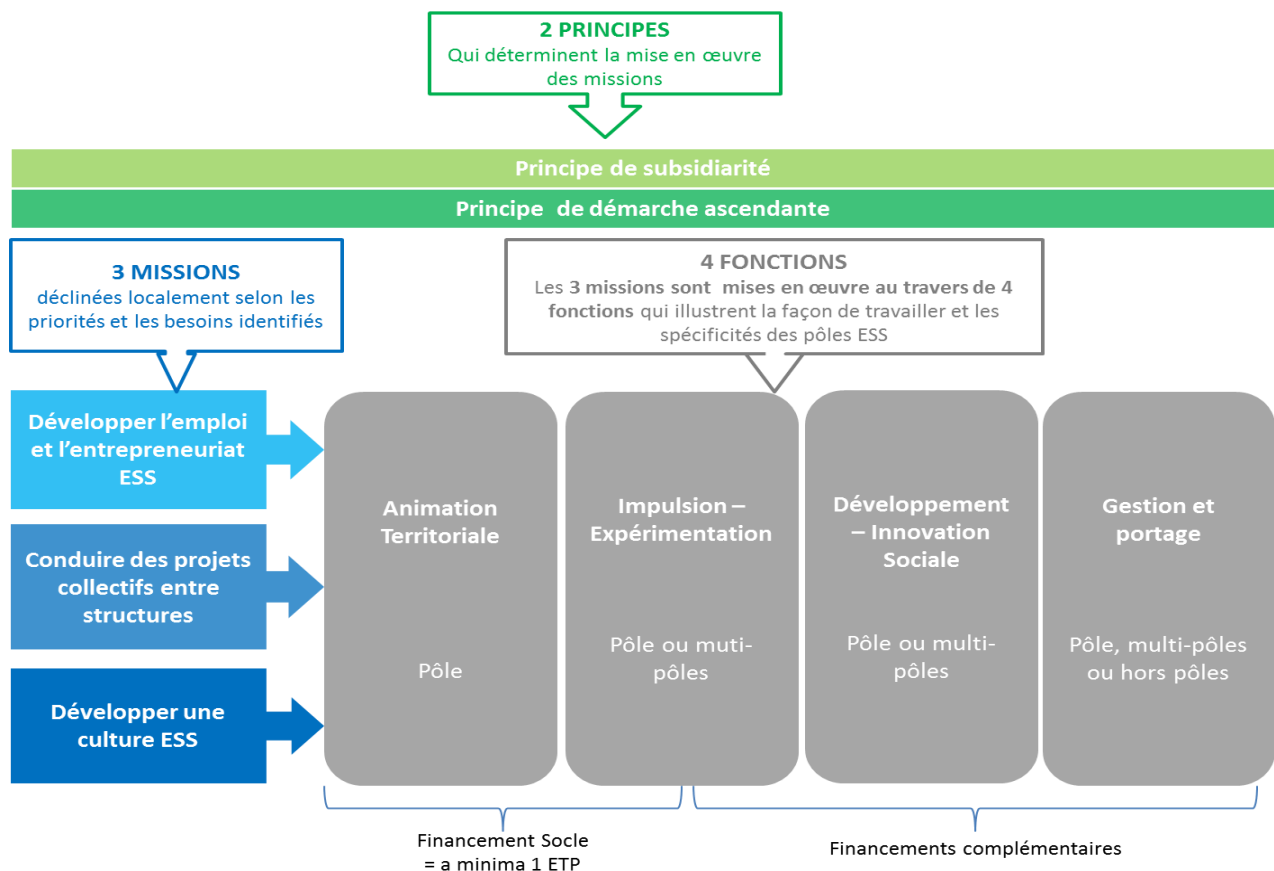
La gestion peut être externalisée à une structure de l'ESS du territoire l'ayant acceptée et clarifiée dans ses statuts. Ainsi deux situations semblent possibles :

- Une structure ad hoc est créée pour assurer la gouvernance et la gestion.
- La gouvernance est assurée dans un cadre collectif non formalisé (association de fait), la gestion est déléguée à une structure de l'ESS du territoire.

## 2. Les principes et modalités de fonctionnement :

Le document de référence donne un **cadre commun à chaque pôle pour construire son plan d'actions**, il se définit selon :

- **2 principes (a)**,
- **3 missions (b)**
- **4 fonctions (c)**
- en fonction des **moyens disponibles (humains et financiers)**.



## a. Les 2 principes de mise en œuvre

### Principe de subsidiarité

Les missions sont déterminées et mises en œuvre dans un principe de subsidiarité. Le pôle intervient en complémentarité de ce que font les acteurs du territoire, en particulier ceux de l'ESS. Il ne va pas sur les champs qu'ils occupent déjà, sauf à les renforcer.

La place du pôle (porteur, partenaire ou relais) dans la mise en place des actions est à analyser territoire par territoire. Ces complémentarités doivent se travailler localement dans le cadre d'un partenariat, pouvant être formalisé, entre les acteurs concernés.

### Principe de démarche ascendante (ou d'auto-organisation)

La mise en œuvre des actions résulte de choix effectués par les acteurs du pôle selon :

- le contexte local: besoins du territoire, environnement économique et social, services existants, territoires urbains/ruraux...,
- la dynamique d'acteurs locaux: de l'ESS (suivant leurs attentes, envies et compétences, le stade d'avancement et l'histoire du pôle) et des collectivités (en fonction de leur niveau d'implication et leurs attentes vis-à-vis du pôle...).
- Les moyens disponibles (humains et financiers)

Les missions sont donc équilibrées différemment selon les territoires. Le pôle ne pouvant tout faire, un plan d'actions traduisant des priorités en termes de services et de ressources, est établi localement et co-construit par les partenaires au moment du renouvellement des conventions.

## b. Les 3 missions (Quoi faire ?)

### 1- Développer l'emploi et l'entrepreneuriat en ESS

- Soutenir la création d'activités et d'entreprises innovantes
- Favoriser la consolidation et la croissance des entreprises de l'ESS
- Assurer un suivi et soutenir la vie des entreprises

### 2- Conduire des projets collectifs entre structures de l'ESS et acteurs du territoire

- Soutenir une économie locale et durable
- Favoriser la transition écologique et économique des territoires
- Favoriser l'innovation socio-économique par les citoyens

### 3- Développer une culture ESS

- Sensibiliser et éduquer l'ensemble des citoyens (et les jeunes en particulier) à l'ESS
- Développer une culture de l'engagement et de l'entrepreneuriat en ESS
- Construire et expérimenter des outils pédagogiques

## c. Les 4 Fonctions (Comment faire ?)

### 1- Animation Territoriale - à l'échelle de chaque pôle, indispensable pour la mise en place de projets de développement sur le territoire ; cette fonction consiste à :

- Identifier, mobiliser et mettre en réseau les acteurs
- Assurer une veille, repérer les besoins et enjeux non satisfaits sur un territoire (plateforme Innovation sociale)

- Faire émerger et soutenir des idées d'actions et de projets (avec les acteurs du territoire)
- Informer, sensibiliser, conseiller, orienter
- S'inscrire dans l'écosystème territorial (de l'économie classique, de l'ESS, des politiques publiques, de l'éducation et de la formation)
- Porter les préoccupations, les idées et les projets collectifs des acteurs de l'ESS auprès des pouvoirs publics, des acteurs socio-économiques du territoire,

## **2- Impulsion -Expérimentation - pôles ou à l'échelle de plusieurs pôles (bassin d'emploi par ex.).**

- Impulser des actions et des projets (priorités)
- Evaluer le potentiel et la pertinence des actions et projets identifiés (vérifier l'opportunité, diagnostics – études)
- Identifier les porteurs
- Construire des partenariats opérationnels

## **3- Développement – Innovation Sociale - pôles ou à l'échelle de plusieurs pôles (bassin d'emploi par ex.).**

- Accompagner la pérennisation des actions, outils et projets
- Conduire des études de préfiguration de projets
- Intégrer de nouveaux outils structurants : formations à l'émergence, incubateurs etc.

## **4- Gestion / portage (dans le respect du principe de subsidiarité)**

Deux cas de figure se présentent :

- **Le développement de projets économiques ou d'entreprises** portés par le pôle pour une période déterminée (phase de démarrage, structuration du portage par un autre acteur)
- **Le développement d'outils structurants** (ex : DLA pays de Rennes) **pour lesquels le pôle peut en être le porteur** permanent si cela est conforme à ses missions et si l'outil dispose de financements propres.

# Les pôles de l'ESS en Bretagne

## d. Le cadre de référence pour les actions (articulations fonctions et missions des pôles ESS)

<b>FONCTIONS</b> <b>MISSIONS</b>	<b>Animation Territoriale</b>  <i>Pôle</i>	<b>Impulsion – Expérimentation</b>  <i>Pôle ou multi-pôles</i>	<b>Développement – Innovation Sociale</b>  <i>Pôle ou multi-pôles</i>	<b>Gestion et Portage</b>  <i>Pôle, multi-pôles ou hors pôles</i>
<b>Développer l'emploi et l'entrepreneuriat ESS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir la création d'activités et d'entreprises innovantes</li> <li>Favoriser la consolidation et la croissance des entreprises de l'ESS</li> <li>Assurer un suivi et soutenir la vie des entreprises</li> </ul>	<b>Identifier</b> , mobiliser et mettre en réseau les acteurs  <b>Assurer</b> une veille, repérer les besoins et enjeux non satisfaits sur un territoire (plateforme Innovation sociale)  <b>Faire émerger</b> et soutenir des idées d'actions et de projets (avec les acteurs du territoire)	<b>Impulser</b> des actions et des projets (priorités)  <b>Evaluer</b> le potentiel et la pertinence des actions et projets identifiés (vérifier l'opportunité, diagnostics – études)	<b>Accompagner</b> la pérennisation des actions, outils et projets  <b>Conduire</b> des études de préfiguration de projets	<b>Le développement de projets</b> économiques ou d'entreprises portés par le pôle pour une période déterminée (phase de démarrage, structuration du portage par un autre acteur)
<b>Conduire des projets collectifs entre structures</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir une économie locale et durable</li> <li>Favoriser la transition écologique et économique des territoires</li> <li>Favoriser l'innovation socio-économique par les citoyens</li> </ul>	<b>Informers</b> , sensibiliser, conseiller, orienter  <b>S'inscrire</b> dans l'écosystème territorial (de l'économie classique, de l'ESS, des politiques publiques, de l'éducation et de la formation)	<b>Identifier</b> les porteurs  <b>Construire</b> des partenariats opérationnels	<b>Intégrer</b> de nouveaux outils structurants (formations à l'émergence, incubateurs etc)	<b>Le développement d'outils</b> structurants (ex : DLA pays de Rennes) pour lesquels le pôle peut en être le porteur permanent si cela est conforme à ses missions et si l'outil dispose de financements propres.
<b>Développer une culture ESS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser et éduquer l'ensemble des citoyens (et les jeunes en particulier) à l'ESS</li> <li>Développer une culture de l'engagement et de l'entrepreneuriat en ESS</li> <li>Construire et expérimenter des outils pédagogiques</li> </ul>	<b>Porter</b> les préoccupations, les idées et les projets collectifs des acteurs de l'ESS auprès des pouvoirs publics, des acteurs socio-économiques du territoire			
<b>FINANCEMENTS ALLOUES</b>	<b>Financements socles</b>	<b>Financements socles &amp; financements complémentaires</b> <i>(selon moyens disponibles et priorités)</i>	<b>Financements complémentaires</b>	<b>Financements complémentaires</b>



## 3. Les moyens :

Les ressources des pôles proviennent de 2 grands types de financement :

- des financements socles assurées par des subventions publiques et les cotisations des acteurs ESS pour assurer les missions des pôles ;
- et des financements complémentaires publics ou privés sur projets ou prestations ;

### a. Les moyens et financements socles

Le **financement socle** permet sur chaque territoire d'actions, d'assurer ses missions de base (socles) telles que définies par l'ensemble des partenaires dans le cadre du présent document de référence (cf. parties précédentes).

Ce financement correspond a minima à un budget estimé à 60k€ par an pour la prise en charge :

- 1 ETP (charges comprises)
- Coût de fonctionnement de la structure

Schéma représentant la répartition du temps de travail pour *la conduite des missions socles* :



Ce **financement socle** peut être assuré par :

- **Les pouvoirs publics** (cf. partenaires cités p.2)
- **Les acteurs ESS** (contributions financières et/ou contributions volontaires en nature)
- **Une part d'autofinancement du pôle** (adhésions, fonds propres)

Une convention-cadre précise les modalités de ce soutien financier socle.

**En 2013** - pour information - ce financement socle est assuré par plusieurs partenaires :

Pour une année et pour un territoire d'actions :

- **Le Conseil Régional de Bretagne** : 35.000€
- **Le Conseil Départemental d'Ille-Et-Vilaine** : 7.000€
- **Le Conseil Départemental des Côtes-d'Armor** : 10.000€ + 5.000€ (fléchés pour le mois de l'ESS)
- **Les EPCI** : 8.500€ en moyenne – 120.000€ pour 14 pôles en 2013
- **Les acteurs ESS, les contributions volontaires** : 10.500€ (varie de 2.000€ à 19.000€ selon les pôles / Ce chiffre ne comprend pas la valorisation du travail bénévole par les acteurs pour l'instant)



Ces chiffres nous donnent une idée de la participation des collectivités publiques pour la mise en œuvre des missions socles des pôles. Pour autant, ils ne sont pas homogènes sur les différents territoires, les subventions de fonctionnement des EPCI varient fortement d'un territoire à l'autre.

Une convention-cadre précise les modalités de ces soutiens financiers socles.

## **b. Les moyens et financements complémentaires/ sur projet**

**Les financements complémentaires** correspondent aux ressources mobilisées (subventions sur projets, appels d'offres, prestations ...) pour pouvoir engager une action ne relevant pas des fonctions socles et demandant un temps de travail (ou des moyens) supplémentaires conséquents.

Ces actions entrent dans le cadre des missions et fonctions des pôles ESS telles que décrites dans le cadre du présent document de référence (*cf. parties précédentes*).

Ces financements complémentaires sont mobilisés en fonction des orientations et des opportunités de chaque pôle ESS.

**En2013**, ces financements représentent – en cumulé :

- Financements sur projets : 128.500€
- Prestations des pôles ESS : 34.500€

Le montant de ces fonds varie de 1.600€ à 45.000€ selon les pôles ESS en 2013. **La moyenne sur les 14 pôles est de 11.500€.**

## Liste des annexes :

- a. Démarche de préfiguration
- b. Démarche d'évaluation
- c. Liste des documents utiles

## 4. Annexes

### a. Démarche de préfiguration

*A ajouter (partie inchangée)*

### b. Démarche d'évaluation

*A ajouter (partie inchangée depuis la dernière mise à jour de fin 2013)*

### c. Liste des documents utiles

*(A compléter)*

Rappel des documents relatifs au modèle des pôles de développement de l'ESS en Bretagne :

- Trame de rapport synthétique – Evaluation contractuelle des pôles- 2015
- Trame de rapport triennal – Evaluation contractuelle des pôles - 2015
- L'histoire des pôles de développement de l'ESS en Bretagne  
CRESS Bretagne – Mars 2014
- Outil de collecte et d'évaluation des pôles de développement de l'ESS  
Document co-construit Réseau des pôles & financeurs - Décembre 2013
- Evaluation des 3 pôles de développement de l'ESS – Rapport transversal  
Conseil Régional de Bretagne – 2012
- Regards sur l'Economie Sociale et Solidaire en Ille-Et-Vilaine  
Rapport du Comité Consultatif ESS – date ?
- Bilan – évaluation des pôles ESS 35 – CCESS 35 – Octobre 2014